



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

Rapport relatif aux effets de la pandémie de covid-19 sur la mise en œuvre du Traité international

Résumé

Le présent document vise à informer l'Organe directeur des activités que le Secrétaire a entreprises au cours de l'exercice biennal dans le contexte de la pandémie de covid-19 en vue de surveiller et de gérer, dans la mesure du possible, les répercussions de celles-ci sur la mise en œuvre du Traité international. Il met en avant certaines initiatives promues par le Secrétaire en partenariat avec d'autres organisations et institutions techniques.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note des activités menées dans le contexte de la pandémie de covid-19 au cours de l'exercice biennal et à communiquer les indications qu'il jugera appropriées pour faire face aux effets actuels et réagir aux éventuelles incidences futures de la pandémie sur la mise en œuvre du Traité international.

Les documents TIRPAA/FAO sont disponibles à l'adresse: <https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/>.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document vise à informer l'Organe directeur des activités que le Secrétaire a entreprises au cours de l'exercice biennal dans le contexte de la pandémie de covid-19 en vue de surveiller et de gérer, dans la mesure du possible, les répercussions de celle-ci sur la mise en œuvre du Traité international.
2. Les activités sont très variées et comprennent des enquêtes et des webinaires en ligne, la surveillance des systèmes et des activités liés au Traité international, ainsi que des initiatives de suivi que le Secrétaire a encouragées dans le cadre de partenariats.
3. Ce document doit servir de base aux orientations de l'Organe directeur sur la mise en œuvre du Traité international dans le contexte de la pandémie de covid-19.

II. PREMIÈRES ACTIVITÉS ET ACTIVITÉS À MOYEN TERME DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

4. La première intervention du Secrétaire face à la flambée de la covid-19 a consisté en deux enquêtes, l'une sur la mise en œuvre du Traité international et l'autre sur le fonctionnement des projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le Secrétaire a mené ces enquêtes entre juin et août 2020.
5. Par la suite, le Secrétaire, avec l'appui du Royaume du Maroc et en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, a convoqué un groupe international composé d'experts pour discuter des conséquences de la covid-19 sur la mise en œuvre du Traité international¹.
6. Pendant le webinaire, le Secrétaire a présenté les résultats et l'analyse des deux enquêtes. Il a indiqué que les systèmes nationaux de ressources phytogénétiques affichaient un certain niveau de résilience, du moins à court terme, le niveau de résilience le plus élevé étant observé dans les systèmes semenciers. Il a également relevé une importante variation des effets subis, tant sur le plan géographique que dans les domaines techniques, ce qui nécessite une réaction polyvalente. Des domaines d'intervention essentiels sont ressortis des réponses communiquées par la région Amérique latine et Caraïbes et la région Afrique en ce qui concerne les systèmes d'exploitation agricole, ainsi que la disponibilité, la fourniture et la distribution de semences de qualité pour la campagne agricole. Pour ce qui est du renforcement des capacités et de la coopération technique, des perturbations importantes ont également été observées, notamment en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique. Quant aux projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, la mise en œuvre semble relativement stable à court terme, mais des retards et des coûts de transaction supplémentaires non négligeables sont à prévoir.
7. Les conclusions du groupe d'experts concernaient notamment les effets des restrictions liées à la covid-19 sur le fonctionnement des banques de gènes internationales et le rôle fondamental que jouent ces banques dans la restauration des systèmes semenciers. Des mesures telles que la cryoconservation d'échantillons d'espèces cultivées de plein champ ont été jugées efficaces, mais particulièrement risquées. Elles doivent, par conséquent, être appuyées à plus grande échelle. Le groupe d'experts a également souligné que des plans d'interventions d'urgence étaient nécessaires. Il a été fait état d'expériences réussies grâce aux solutions numériques utilisées pour gérer le fonctionnement des banques de gènes et fournir des services en continu. Toutefois, ces solutions présentaient aussi des limites pour les activités de terrain, où l'intervention humaine, y compris celle des agents de terrain des centres de recherche agricole et des agriculteurs locaux, est essentielle.
8. Le groupe d'experts a évalué les rapports des représentants du secteur semencier et des organisations non gouvernementales actives sur le terrain, selon lesquels les restrictions liées à la covid-19 qui ont touché les déplacements et les transports, la production de semences et les marchés locaux, ainsi que la certification par les pouvoirs publics, ont eu un impact à la fois pour les exploitants commerciaux et pour les producteurs pratiquant l'agriculture de subsistance. Il s'est félicité de la décision prise par de

¹ www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/expert-panel/fr/.

nombreux pays de considérer l'agriculture, et tout particulièrement le secteur semencier, comme un service essentiel, ce qui a permis à celui-ci d'être exempté de certaines restrictions.

9. Le groupe d'experts a par ailleurs évalué les répercussions de la covid-19 sur la disponibilité des semences, où un changement modéré a été signalé quant à l'équilibre entre systèmes structurés et systèmes informels. En revanche, les conséquences ont été plus marquées au niveau de l'accès aux semences et, notamment, de la demande dans les pays en développement, en raison de la baisse des revenus et de l'affaiblissement des programmes de soutien (subventions, services financiers, vulgarisation, assurances, par exemple).

10. Le groupe d'experts a fait remarquer que les différentes évaluations permettaient de donner un aperçu général de la résilience des systèmes de conservation, d'utilisation et d'échange de matériel phytogénétique d'espèces cultivées dans le cadre du Traité international. Les experts ont toutefois indiqué que cette résilience avait des limites et devait être pérennisée à long terme grâce à des interventions supplémentaires de tous les acteurs, à savoir les banques de gènes, les chercheurs et les obtenteurs, les agriculteurs et les entreprises semencières, conformément au cadre et aux processus normatifs existants du Traité international.

11. Afin d'apporter une réponse complémentaire à certaines des grandes priorités liées à la covid-19, et sous la supervision du Bureau, le Secrétaire a organisé deux autres webinaires en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, l'un en février 2021 sur la diversité génétique des fruits et des légumes, parrainé par le Gouvernement italien, et l'autre en juin 2021 sur la cryoconservation, parrainé par le Gouvernement belge. Lors du webinaire sur les fruits et les légumes, les participants se sont notamment intéressés aux effets de la covid-19 sur la conservation, l'échange et l'utilisation de la diversité génétique et ont insisté sur la nécessité de renforcer la résilience des systèmes de ressources génétiques². Durant le webinaire sur la cryoconservation, les participants ont envisagé celle-ci comme une stratégie efficace de conservation à long terme, tant dans le contexte de la covid-19 qu'après la pandémie³.

12. Parallèlement, dans le cadre des activités organisées pour faire face à la pandémie, un projet de recherche, financé par le Gouvernement italien et coordonné par le Secrétariat, a été mené en vue d'étudier les conséquences sur la recherche en génomique, l'innovation et la diversité génétique qui se feront jour dans le sillage de la covid-19. Pour en savoir plus sur ce projet et ses résultats, veuillez consulter le document IT/GB-9/22/16.4, intitulé *Rapport sur la coopération avec d'autres organismes et organes internationaux*⁴.

13. Le Secrétaire a aussi mené d'autres activités liées à l'organisation et au déroulement des réunions en ligne des organes subsidiaires et à la première session extraordinaire de l'Organe directeur. Ces activités sont passées en revue dans le document IT/GB-9/22/17.3, intitulé *Examen des activités des organes subsidiaires et des processus intersessions*⁵.

III. SYSTÈMES DU TRAITÉ INTERNATIONAL

14. La présente section du document fournit des informations sur la performance des systèmes existants du Traité international pendant la pandémie de covid-19. Celles-ci sont tirées des rapports complets sur le fonctionnement des différents systèmes, disponibles dans les documents de travail correspondants de cette neuvième session.

Système mondial d'information

15. Les enregistrements de DOI pour l'année 2020 ont atteint 225 796, dont environ 140 000 DOI enregistrés par la banque de gènes de l'IPK⁶ à Gatersleben. Outre les chiffres de 2017 et 2018, qui correspondent à la période pendant laquelle les centres du Système CGIAR ont enregistré des collections

² <https://www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/international-panel/fr/>.

³ <https://www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/international-expert-panel/fr/>.

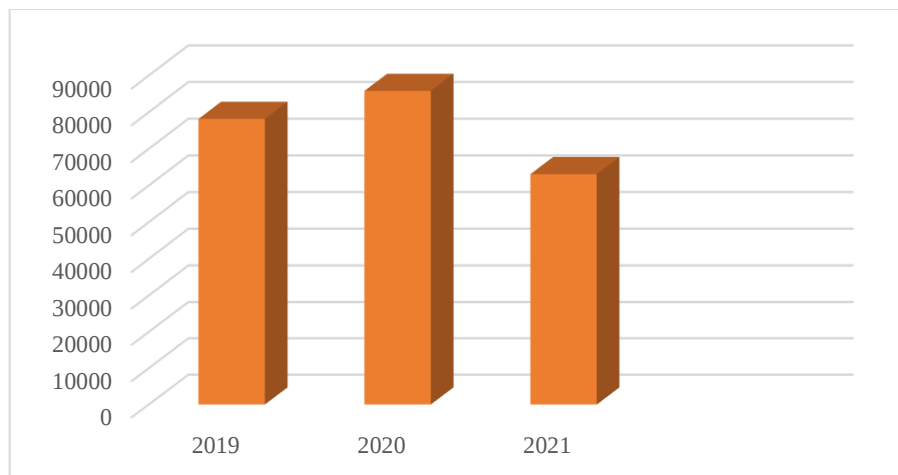
⁴ www.fao.org/3/ni850fr/ni850fr.pdf.

⁵ www.fao.org/3/ni858fr/ni858fr.pdf.

⁶ Leibniz Institute of Plant Genetics and Crop Plant Research.

internationales en vrac, comme l'a fait l'IPK en 2020, les chiffres pour 2020 – en déduisant les enregistrements de l'IPK – sont nettement supérieurs à ceux de 2019 (78 171) et de 2021 (63 099). Ils reflètent la grande stabilité du système et la tendance à la hausse des enregistrements pendant l'année où la pandémie a débuté.

Figure 1: Nombre de DOI par an



Source: Secrétariat du Traité international

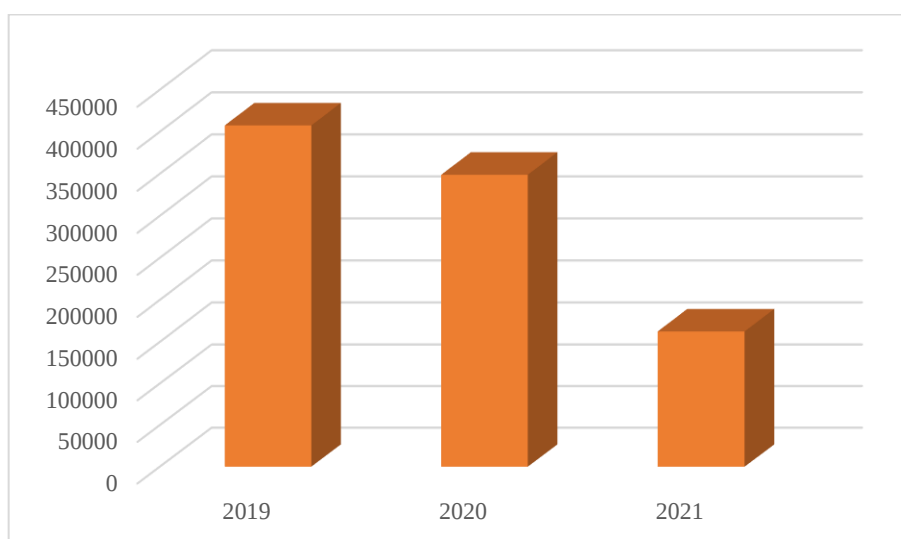
Système multilatéral d'accès et de partage des avantages

16. Depuis la création du Système multilatéral, la contribution des utilisateurs a permis au Secrétariat d'établir des relations de travail et un échange continu d'informations avec des entités gérant des collections de matériel génétique dans le monde entier. Dès le mois d'avril 2020, dans le cadre de ces interactions, le Secrétaire a reçu plusieurs communications informelles sur la manière dont les mesures liées à la covid-19, comme les fermetures d'installations dues aux confinements et aux quarantaines imposées à la population ou les effectifs réduits prévus pour assurer malgré tout le bon fonctionnement des chambres froides et des infrastructures de terrain destinées à conserver le matériel, influaient sur l'activité des banques de gènes. D'après les informations communiquées, la priorité a été accordée à la conservation, tandis que la distribution a été mise en suspens.

17. Pour l'année 2020, le nombre total d'échantillons de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture distribués par l'intermédiaire du Système multilatéral et signalés à l'Organe directeur était de 348 796. Si l'on compare ce chiffre aux 407 513 échantillons de l'année 2019, on constate que la distribution a diminué d'environ 14 pour cent⁷.

⁷ À la date du présent document, le chiffre provisoire pour l'année 2021 est de 162 402, mais cette donnée est peu pertinente, puisque le cycle biennal des rapports n'est pas encore terminé.

Figure 2: Échantillons du Système multilatéral (par année)



Source: Secrétariat du Traité international

18. Le rapport annuel 2020 de la Plateforme des banques de gènes du CGIAR renferme d'autres informations intéressant la conservation et la distribution des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système multilatéral⁸. Il semblerait que, pendant les confinements, toutes les banques de gènes du CGIAR se soient efforcées de maintenir en place un personnel suffisant dans les laboratoires, les abris grillagés et les champs pour effectuer les activités essentielles et ainsi éviter la perte d'échantillons, outre la priorité accordée à la sécurité de leur personnel.

19. Les grandes collections de cultures tissulaires (> 5000 échantillons conservés) se sont avérées les plus sensibles aux mesures de confinement, car elles nécessitent d'être surveillées et repiquées régulièrement par un personnel formé travaillant dans des espaces relativement restreints. Inévitablement, certains échantillons ont été perdus, mais remplacés par des doubles de sécurité. Les travaux de collecte de matériel génétique et de recherche sur la gestion de la qualité des semences, la cryoconservation, l'analyse des lacunes et les sous-ensembles ont été retardés.

Fonds fiduciaire pour le partage des avantages

20. Afin de poursuivre l'évaluation des effets de la covid-19 sur la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du quatrième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages et conformément à la demande du Comité permanent de financement, le Secrétaire a mené une deuxième enquête au titre du Fonds en janvier 2021.

21. En ce qui concerne la mise en œuvre, l'enquête a indiqué que, dans le cadre des projets, un nombre limité d'activités a été mené et certaines activités prévues ont été suspendues, sans toutefois être annulées. Pour la majorité des projets, le calendrier a dû être prolongé de sorte qu'ils puissent être réalisés dans leur intégralité, sans que les objectifs et les résultats y afférents soient sensiblement modifiés.

22. Le Secrétaire a par ailleurs actualisé les outils d'établissement de rapports et de suivi des projets, de manière à y inclure des sections spécifiques sur les effets de la covid-19. En résumé, les entités d'exécution du Fonds ont signalé que les activités les plus touchées par les restrictions liées à la covid-19 étaient les suivantes: évaluations de la vulnérabilité et entretiens avec les informateurs clés, missions de collecte, journées sur le terrain pour la sélection et l'évaluation participatives, récolte, formation et renforcement des capacités.

23. La plupart de ces entités ont mis en place des mesures d'atténuation et des plans d'intervention d'urgence. Au nombre de ces mesures et de ces plans, on peut citer: les plans publics d'acquisition/d'achat de semences de qualité auprès d'agriculteurs-producteurs et la distribution de ces

⁸ www.genebanks.org/wp-content/uploads/2021/06/2020-Genebank-Platform-Annual-Report.pdf (en anglais).

semences; l'appui logistique pour la livraison et la distribution des semences dans les zones reculées et auprès des communautés agricoles vulnérables; les stratégies locales de diversification des cultures; la diffusion régulière et en temps utile d'informations et de conseils relatifs à la covid-19.

24. Selon les rapports, la pandémie de covid-19 a eu également des retombées positives: l'autonomie accrue des populations locales en matière de production et d'approvisionnement en semences grâce à différents mécanismes; le développement du numérique pour les activités de formation et de renforcement des capacités; et l'utilisation d'outils de formation innovants.

25. Dès que les données et les informations contenues dans les rapports de projet auront été traitées et seront disponibles, elles seront compilées dans un rapport final sur l'exécution du portefeuille de projets du quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire.

Stratégie de financement

26. À sa première réunion, en juillet 2020, le Comité permanent de financement s'est penché sur les défis liés à la pandémie de covid-19 et les possibilités qu'offrait celle-ci pour faire avancer les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie de financement et atteindre son objectif global.

27. Au cours des réunions suivantes, le Comité a articulé ses travaux autour des étapes et des activités convenues dans le cadre des trois domaines d'intervention (mobilisation de ressources, fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et suivi et examen). L'analyse des effets de la covid-19 sur le quatrième appel à propositions du Fonds a conduit à la modification du plan opérationnel, de manière à repousser les dates de clôture du programme du quatrième appel de 2023 à 2025. Dans le cadre de la préparation du cinquième appel à propositions, des considérations liées au redressement après la pandémie de covid-19 ont été prises en compte.

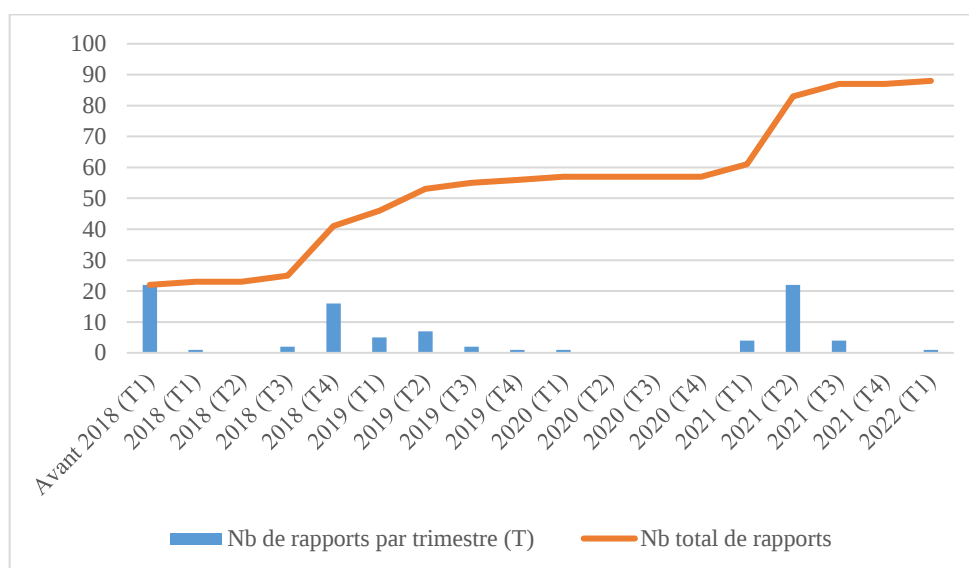
28. Lors de sa dernière réunion, en février 2022, le Comité permanent de financement a continué à travailler sur le plan opérationnel 2020-2025 et a noté que la pandémie de covid-19 avait eu des incidences considérables sur l'environnement stratégique, fiscal et opérationnel mondial intéressant la Stratégie de financement et qu'elle continuerait à en avoir. Par conséquent, il faudrait que le Comité tienne compte des effets, des défis et des possibilités liés à la pandémie de covid-19 pour faire avancer ses travaux sur la mobilisation de ressources et le plan opérationnel. Dans la même optique, le Comité a estimé qu'il pourrait être nécessaire de prendre en considération les éléments précités dans la poursuite de son travail sur le fonctionnement du Fonds fiduciaire.

Application

29. Au cours de la première année de la pandémie de covid-19, le nombre de rapports nationaux reçus dans le cadre du mécanisme d'application relatif au Traité international a considérablement diminué. Un rapport a été reçu au début du mois de février 2020, peu avant que l'épidémie initiale devienne une pandémie mondiale. Aucun autre rapport n'a été transmis en 2020. En 2021, le Comité d'application a pris note des problèmes posés par la covid-19 et a formulé plusieurs recommandations visant à encourager l'établissement de rapports nationaux, notamment plusieurs mesures liées au renforcement des capacités⁹. Une fois ces recommandations mises en œuvre par le Secrétaire, le nombre des rapports nationaux a de nouveau augmenté en 2021.

⁹ [IT/GB-9/CC-4/21/Record](#), paragraphes 6 et 7 (en anglais).

Figure 3: Rapports d'application nationaux reçus entre 2018 et 2022



Source: Secrétariat du Traité international

30. Au moment de soumettre leurs rapports nationaux en 2021, plusieurs Parties contractantes ont explicitement indiqué que la pandémie de covid-19 avait engendré des difficultés de fond dans le processus d'établissement des rapports, en raison des confinements, du manque d'accès à l'information et des difficultés de communication avec les parties prenantes concernées.

Utilisation durable

31. La boîte à outils en ligne héberge une base de données qui facilite l'accès à diverses ressources classées par domaine thématique et par sujet. Depuis le mois de mai 2020, des informations en rapport avec la covid-19 sont versées dans la base de données. À la date du présent document, 37 articles sur la covid-19 sont accessibles depuis cette base de données et portent sur des questions telles que le renforcement des systèmes semenciers, la promotion de la diversité des cultures locales, l'amélioration de la diversité des cultures aux fins des besoins locaux et l'élaboration de politiques.

IV. INITIATIVES DE SUIVI

32. L'analyse des effets de la covid-19 sur la mise en œuvre du Traité international et la mobilisation des institutions techniques qui en a découlé ont abouti à des initiatives de suivi au cours de l'exercice biennal.

33. Le Secrétaire et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ont conjointement créé et mis en place une réserve d'urgence pour les collections de matériel génétique à risque. La réserve comprend les collections de terrain, qui ont été jugées particulièrement à risque dans le contexte des restrictions liées à la covid-19. Le Bureau et le Comité permanent de financement ont reçu des rapports intérimaires sur l'initiative tout au long de l'exercice biennal. Le document IT/GB-9/22/16.2.3, intitulé *Rapport sur la réserve d'urgence pour les collections de matériel génétique à risque*, fournit des informations sur la création de la réserve, son cadre opérationnel et les activités menées jusqu'à présent¹⁰.

34. La vulnérabilité des collections d'espèces clonées en plein champ ou sous la forme de cultures tissulaires a été mise en évidence pendant la pandémie, et le Secrétaire a informé le Bureau de la priorité stratégique croissante de la cryoconservation, ce qui a conduit à l'organisation du webinaire de juin 2021. À la suite de celui-ci, le Centre international de la pomme de terre (CIP), Bioversity International,

¹⁰ www.fao.org/3/ni848fr/ni848fr.pdf.

l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT) et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) ont collaboré avec le Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures, dans le cadre du processus de transition One CGIAR en vue de mettre au point une initiative mondiale en matière de cryoconservation des végétaux à partir d'un réseau de trois installations régionales de cryoconservation. Le document IT/GB-9/22/16.4.2, intitulé *Rapports des institutions ayant conclu un accord avec l'Organe directeur conformément à l'article 15 du Traité international*, fournit des renseignements supplémentaires sur l'état d'avancement de l'initiative¹¹.

V. SUITE QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

35. L'Organe directeur est invité à:

- prendre note des activités menées pour faire face à la pandémie de covid-19 au cours de l'exercice biennal et examiner les informations recueillies au sujet des effets de la pandémie sur la mise en œuvre des systèmes du Traité international;
- remercier les organes qui ont mené des activités intersessions, en particulier le Bureau et le Comité permanent de financement, pour les avis et les orientations qu'ils ont fournis au Secrétaire pour permettre de structurer les activités et les initiatives liées à la pandémie de covid-19;
- fournir les orientations qu'il jugera appropriées en vue de promouvoir le Traité international, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des effets à long terme, des défis et des possibilités liés à la pandémie de covid-19.

¹¹ www.fao.org/3/ni851fr/ni851fr.pdf.